



ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE POUR LE PETR VIDOURLE CAMARGUE

Marché de services passé en application des articles 28 et 42a de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 25-1 et 66 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Objet du marché : marché public de services inférieur à 25 000 € HT

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Président du PETR Vidourle Camargue

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – CONTEXTE DE L'ETUDE

- 1.1. Présentation synthétique du territoire
- 1.2. Missions exercées à ce jour par le PETR

ARTICLE 2 – OBJET DE L'ETUDE

ARTICLE 3 – CONTENU DE L'ETUDE

ARTICLE 4 – LES CONDITIONS D'EXECUTION DE LA MISSION

- 4.1. Délais d'exécutions
- 4.2. Méthodologie
- 4.3. Documents à remettre
- 4.4. Modalités de sélection des candidatures

Article 1. Contexte de l'étude

1.1. Présentation synthétique du territoire

Organisation :

Le PETR Vidourle Camargue est une structure partenariale créée le 26 décembre 2017 et fédérant les Communautés de Communes de Petite Camargue, Pays de Sommières, Rhony Vistre Vidourle et Terre de Camargue.

Par ailleurs, le PETR Vidourle Camargue travaille, par convention, en étroite collaboration avec la Communauté de Communes du Pays de Lunel.

Il fonctionne avec un syndicat mixte composé de 44 représentants des communautés de communes. Ils forment le Comité Syndical.

La Région et les Départements y sont représentés à titre consultatif.

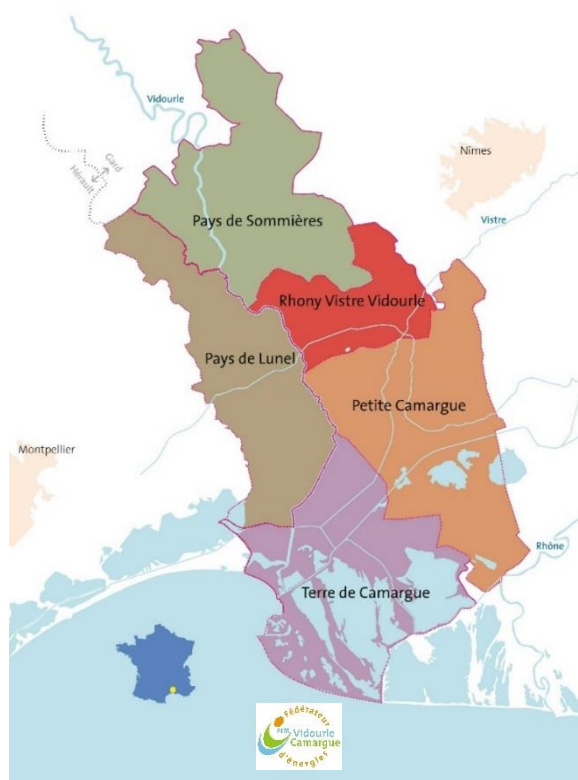
Le PETR Vidourle Camargue est présidé par Pierre Martinez, également Président de la communauté de communes du Pays de Sommières.

Population :

En 2018, le PETR compte environ 146 002 habitants répartis sur 51 communes. Il connaît une dynamique démographique certaine correspondant à une hausse de population de 2.8 % en 3 ans.

La population est répartie comme suit sur les différentes communautés de communes :

- 20 480 personnes sur les 3 communes de la CC Terre de Camargue
- 26 747 personnes sur les 5 communes de la CC Petite Camargue
- 26 621 personnes sur les 10 communes de la CC Rhony Vistre Vidourle
- 22 992 personnes sur les 18 communes de la CC Pays de Sommières
- 49 190 personnes sur les 15 communes de la CC Pays de Lunel



Elaboration du projet de territoire du PETR Vidourle Camargue

Situation géographique et accès au territoire :

Le territoire du PETR est situé sur l'arc méditerranéen, à la croisée de la Provence et du Languedoc. Territoire de passage, il bénéficie d'un bon réseau d'infrastructures constituant autant de passerelles pour une ouverture réelle sur l'extérieur.

Au confluent des couloirs languedocien et rhodanien, le territoire est structuré autour de grandes voies de communication dont les composantes majeures sont l'autoroute A9 selon un axe est/ouest, et l'autoroute A54 (section Nîmes-Arles) selon un axe nord/sud. Au nord de l'autoroute A9, l'espace, fortement compartimenté par le relief, ne favorise pas un maillage transversal du territoire. En revanche au sud, l'autoroute A9 relie l'Italie à l'Espagne et le sud de la France à Lyon et Paris.

Un système de voiries nationales et départementales organise les liaisons internes au territoire. Deux aéroports sont situés à proximité du territoire : l'aéroport de Nîmes-Alès-Camargue-Cevennes au nord de la commune de Saint Gilles et l'aéroport de Fréjorgues situé sur la commune de Mauguio à proximité de Montpellier.

Le TGV Méditerranée offre une ouverture supplémentaire du territoire sur l'extérieur.

Par ailleurs, il convient de ne pas oublier l'importance de la navigation fluviale : le Rhône et le Petit Rhône à l'est, ainsi que le canal du Rhône à Sète sont des voies utilisées pour le tourisme fluvial et le transport de marchandises.

Sur le territoire, la voiture individuelle reste le moyen de transport prépondérant notamment dans les déplacements liés au travail

Un environnement naturel d'une grande richesse

Le territoire du PETR se caractérise par une mosaïque de milieux naturels du nord au sud du territoire.

C'est un pays d'eau qui possède un patrimoine naturel d'une grande richesse faisant l'objet de plusieurs classements aux plans national et international.

Un patrimoine de qualité :

Le territoire du PETR dispose d'un patrimoine historique d'une grande diversité réparti sur l'ensemble du territoire et mettant en évidence sa situation de carrefour à travers les âges.

Egalement porteur d'une identité culturelle forte et fédératrice autour de la tradition du taureau camarguais.

Tissu économique et bassin d'emploi restreint :

Le tissu économique du territoire se caractérise par le développement des activités tertiaires dans un système où l'agriculture garde une large place et où le tissu industriel demeure faible. L'activité économique est concentrée dans certaines zones bien déterminées, le territoire présente de fortes caractéristiques rurales et une carence au niveau de l'offre de services.

Le chômage reste une préoccupation majeure pour le territoire.

Ce dernier dispose de quelques pôles de développement, mais qui sont insuffisants pour absorber le potentiel d'actifs résidant sur le territoire, ce qui le rend encore très dépendant de Nîmes et de Montpellier au regard de l'emploi.

Une agriculture diversifiée et adaptée au milieu mais fragile :

La viticulture, le maraîchage et l'arboriculture, les céréales (avec une particularité rizicole sur les zones humides de l'extrême sud du territoire) : ces trois grandes familles de production sont les plus importantes sur le territoire. Schématiquement, on peut dire que les fruits et légumes se

trouvent plus concentrés sur le secteur est du territoire, la vigne sur les secteurs nord et ouest, tandis que les céréales sont plus développées en plaine.

Par ailleurs, il existe également des productions (pour certaines labellisées) favorisant le développement de l'image du terroir : olive, taureau de Camargue, riz, vins de terroir, chevaux de race Camargue et exploitation du roseau.

Sur le territoire, l'activité agricole se développe principalement dans des exploitations de type familial de petites ou moyennes surfaces.

Une activité de pêche importante est concentrée sur le seul port du territoire.

Un contexte touristique favorable :

Le territoire du PETR s'inscrit dans un contexte touristique très favorable et bénéficie de la proximité des agglomérations de Montpellier, Nîmes, Arles et Avignon, et de pôles touristiques majeurs de la romanité (Pont du Gard, amphithéâtres romains...).

Cette situation ainsi que la notion de cadre de vie exceptionnel, sont autant de facteurs d'attractivité.

L'offre touristique y est abondante et diversifiée.

Il existe un tourisme de masse sur le littoral et un tourisme rural diffus mais en développement dans l'arrière-pays.

1.2. Missions exercées à ce jour par le PETR

Le rôle du PETR est de favoriser, de soutenir et de coordonner les projets de son territoire afin de répondre au mieux aux attentes et aux besoins de la population. Il agit avec les Communautés de Communes pour mener des réflexions ou conduire des actions.

Le PETR est porteur des financements européens territorialisés et signataire de contrats avec l'Etat les départements et la Région Occitanie. Il facilite pour les collectivités locales l'examen de projets par les partenaires (Etat, Région, Départements) et apporte un soutien à l'ingénierie de projet.

Le PETR Vidourle Camargue exerce plus précisément les missions suivantes :

Service mutualisé de mise à disposition d'un SIG

- ✓ Mise à disposition d'une plateforme commune et de matériel de référencement (tablettes et GPS)
- ✓ Soutien technique aux Communautés de communes
- ✓ Développement d'applications (ex web-rando)

Club des entrepreneurs

- ✓ Organisation de visite de savoir-faire au sein des entreprises du club pour permettre la rencontre entre élus et entreprises, échanger des expériences, susciter des courants d'affaires, rompre l'isolement de l'entrepreneur (40 entreprises)

Contractualisation

- ✓ Contrat de ruralité – avenant financier annuel de soutien des projets des communes, EPCI, associations
- ✓ Contrat Régional – avenant financier annuel de soutien des projets des communes et EPCI
- ✓ Projet de Contrat de Réciprocité – avancement mutualisé et partagé sur des thématiques communes au PETR et à l'agglomération Nîmes Métropole (mobilité, THD et systèmes d'informations, télétravail, traditions taurines : préservation race Camargue)

Patrimoine

- ✓ Mission de conservation du patrimoine (inventaire, archivage, recherches spécifiques), sur demande aide aux communes (interface avec les financeurs, services spécialisés, recherches ponctuelles...)
- ✓ Conférences : accessibles aux communes sur demande (nombre annuel limité)
- ✓ Mécénat : animation du partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour dynamiser le mécénat sur le territoire
- ✓ Mise en valeur de l'inventaire (expositions, conférences, mise en ligne des ressources (à venir))

Tourisme

- ✓ Animation de la stratégie tourisme et de la commission tourisme (autour des offices de tourisme et des techniciens des EPCI et communes).
- ✓ Mise en place de partenariats avec les comités départementaux du tourisme (SPOT Camargue, Convention ADT30-PETR)
- ✓ Conduite d'une candidature au label Vignobles et découverte
- ✓ Editions et brochures à l'échelle du territoire : carte touristique, boucles cyclo touristiques, communication site remarquable du goût
- ✓ Animation des réseaux de prestataires : Tourisme Responsable, Site Remarquable du Goût, Vignobles et découverte, cafés de Pays. (80 professionnels)
- ✓ Déploiement du projet de mise en tourisme du petit patrimoine « patrimoine en éveil »
- ✓ Déploiement d'un Wifi-territorial

Fonds européens

- ✓ 4,1 millions de fonds européens gérés par le PETR répartis en 3 programmes (LEADER sur le FEADER, ATI rurale sur le FEDER, DLAL sur le FEAMP)
- ✓ Réorientation de dossiers inéligibles aux fonds européens gérés par le PETR sur les fonds régionaux

Article 2. Objet de l'étude

La présente étude a pour objet la formulation et la structuration du projet de territoire du PETR Vidourle Camargue, par :

- ✓ la réalisation d'une synthèse des différents documents d'orientation stratégiques à l'œuvre sur le territoire,
- ✓ la définition d'un champ et plan d'action à l'horizon 2030.

Le projet de territoire devra définir les conditions du développement, économique, environnemental, culturel et social du PETR Vidourle Camargue.

La démarche permettra au PETR de se positionner vis-à-vis des EPCI membres, mais également vis-à-vis des objectifs du SCOT Sud Gard et des politiques des Départements du Gard et de l'Hérault et de s'inscrire dans la politique de la Région Occitanie. En outre, elle permettra de mieux faire connaître les caractéristiques du territoire à ses habitants et rendre lisible les choix de la politique du syndicat mixte.

Le projet de territoire vient compléter le socle juridique et financier (statuts) constituant la structure, il pose les fondements de l'action collective permettant de dépasser l'addition des préoccupations communales et intercommunales pour déterminer les priorités au niveau du territoire de syndicat mixte.

Article 3. Contenu de l'étude

Il s'agira à partir des différents diagnostics et documents d'orientation stratégiques existants de proposer une synthèse au besoin enrichie et de définir à partir de cette base les axes de progrès du territoire.

La synthèse des documents d'orientation doit aider à comprendre les interrelations, à prendre en compte les équilibres et complémentarités du territoire.

Elle sera complétée d'une analyse des compétences actuellement exercées par le PETR avec une réflexion sur leur possible évolution.

En s'appuyant sur les éléments issus des diagnostics et documents d'orientation, il s'agit d'amener les élus à définir les enjeux du territoire qui permettront d'élaborer l'architecture du projet de territoire.

Il s'agit de grandes perspectives permettant aux acteurs du territoire de partager une vision du développement et au PETR de donner du sens à son action. La formalisation de la stratégie doit poser question et traduire une vision large dans l'espace et dans le temps (horizon 2030).

Les orientations stratégiques se déclineront selon un plan d'actions qui sera réalisé en concertation avec les partenaires institutionnels dont le comité syndical, la conférence des Maires du PETR et le conseil de développement.

Article 4. Conditions d'exécution de la mission

4.1. Délais d'exécution :

Le délai imparti au bureau d'études pour réaliser le projet de territoire doit être le plus réduit possible et constituera un élément de sélection du prestataire.

4.2. Méthodologie :

Les candidats devront détailler la méthode qu'ils entendent utiliser pour l'élaboration de ce projet de territoire. Ils devront détailler les différentes phases de construction du projet de territoire et détailler le temps de travail consacré à la mission.

4.3. Documents à remettre :

- A chaque étape (synthèse des documents d'orientations stratégiques, projet de territoire et programme d'actions), le titulaire remettra un rapport.
- Chaque réunion à laquelle participera le bureau d'étude donnera lieu à la production d'un compte rendu transmis au maître d'ouvrage sous dix (10 jours).
- Le rendu de l'étude donnera lieu à un rapport détaillé intégrant au besoin des supports cartographiques. Il sera complété par des documents de communication à destination des élus et des habitants, compatibles avec le site internet.
- Les documents seront également remis sous format numérique, ils devront être exploitables par le maître d'ouvrage ultérieurement.

4.4. Modalités de sélection des candidatures :

Un jury de sélection constitué d'agents et de représentants du PETR, sera chargé d'analyser les offres reçues puis de désigner le prestataire retenu à l'issue de l'audition des candidats.

Les critères de sélection (sans ordre de priorité) sont les suivants :

- Le contenu détaillé de la prestation et la clarté de la proposition,
- La capacité à s'emparer des enjeux de l'étude et du territoire,
- Les compétences techniques mobilisées, le temps de travail dédié et les références du cabinet d'étude et/ou de l'équipe,
- Le délai de réalisation,
- Le coût de la prestation.

Délai des candidatures :

Les offres devront être adressées au PETR Vidourle Camargue avant le 15 novembre 2018.

Les offres seront envoyées à l'adresse suivante :

PETR Vidourle Camargue
421 avenue Maurice Privat
30 600 Vauvert

Et

contact@petr-vidourlecamargue.fr